

Conditions générales et particulières de vente en ligne à des consommateurs particuliers

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente des ateliers de transformation de soi en Amazonie sur le site Internet <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/>

Vivre sa transcendance est une agence de voyages spécialisée dans les voyages individuels ou en groupe constitué sur mesure en Amazonie.

La société Vivre sa transcendance est une entreprise individuelle dont l'enseigne commerciale enregistrée sous le numéro 909 092 660, et située à : 229 rue Saint Honoré 75001 Paris.

Vivre sa transcendance est titulaire du numéro d'Immatriculation au Registre ATOUT FRANCE n°IM075230047.

Son garant financier est l'APST: 15 avenue CARNOT 75017 PARIS qui garantit la totalité des fonds déposés par les clients.

Son assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Hiscox 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS, contrat n° 03498420, montant des garanties de 1 500 000 €.

Le client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des conditions générales de vente.

En confirmant les termes de son contrat, le client accepte les présentes Conditions, téléchargeables ou imprimables grâce à un lien dédié, ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations présentées sur le site Internet <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/>.

Le défaut d'acceptation de tout ou partie des Conditions par le client aura pour effet sa renonciation à tout usage ou bénéfice des services proposés par l'agence.

Article 1 - Contenu et champ d'application

Les présentes conditions de vente complètent le descriptif préalable fixent les conditions des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours par l'agence: <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/>

Elles sont portées à la connaissance du Client avant tout engagement de sa part et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des Prestations et dans certains cas, les Conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les Conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes Conditions Particulières de Vente.

L'information préalable prévue à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme peut être modifiée après publication et consultation par les voyageurs, notamment quant aux caractéristiques principales des services de voyage (les conditions de transport et au déroulement du séjour et de l'hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de personnes éventuellement requis pour la réalisation du voyage, aux conditions d'annulation par le client, conformément aux article R. 211-5 et L. 211-9. Le client en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat de voyage.

En confirmant son contrat, le voyageur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des Conditions aura pour effet la renonciation par le voyageur à tout usage ou bénéfice des services fournis par l'entreprise.

Les présentes Conditions Particulières de Vente sont à jour dès leur publication sur le site <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/> annulent et remplacent toute version antérieure.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par l'agence.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par l'agence.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Article 2 - Informations précontractuelles

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, la description du séjour en Amazonie qui figure sur le site internet <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/> pour l'intention d'informer les clients, préalablement à la passation de leur commande, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement.

L'ensemble des informations obligatoires seront envoyées au client à travers l'offre préalable adressée par mail au moment de la réservation.

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées au client, qui reconnaît les avoir reçues.

Sont transmises au client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du service ;
- le prix du service;
- la date ou le délai auquel l'agence s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix, et toute autre condition contractuelle ;
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée ;
- en ce qui concerne le contenu numérique toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

L'agence met également à sa disposition, sur son site internet, les informations suivantes :

- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;
- la garantie financière et l'assurance de responsabilité professionnelle souscrite par elle, les coordonnées de l'assureur et du garant .

Lorsque ses coordonnées téléphoniques sont recueillies, le client est informé qu'il a la faculté de s'inscrire sur une liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique, par exemple : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Article 3 - Offre préalable et commande

Le client peut formuler une demande d'offre préalable par mail (vivresatranscendance@gmail.com) ou par message privé sur le profil LinkedIn de Krystyna Waroquier. L'agence établira une offre personnalisée selon les demandes du client. Le client pourra effectuer des changements et de nouvelles demandes une fois l'offre établie. Ces demandes déclencheront l'établissement d'une nouvelle offre et le cas échéant la modification du montant de l'acompte à prévoir en cas de confirmation de commande.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'une offre préalable par l'agence et envoi au client de la confirmation de l'acceptation de l'offre préalable signée. Les offres préalables établis par l'agence ont une durée de validité de 7 jours. Dès la signature de l'offre préalable par le client, l'agence lui adressera un contrat de tourisme et de voyages valant confirmation de son inscription et comprenant notamment les formalités de révision des prix conformément à l'article R. 211-8 ainsi que l'ensemble des informations prévues par l'article R. 211-6 du Code du Tourisme.

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs de l'agence, et accepté par elle, accompagné du contrat de voyage signé et du paiement de l'acompte. Toute commande parvenue au client est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

La signature du contrat de tourisme et de voyages implique le paiement, dans un délai de 7 jours, de l'acompte à la hauteur de 40% du prix total du voyage. Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance sur les documents papiers ou électroniques, des informations et descriptifs préalables relatifs au voyage choisi. Les présentes conditions particulières ainsi que les informations techniques et pratiques par voyage et par destination sont en libre consultation sur le site Internet de l'agence <https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazone/>

Il est donc renvoyé pour toutes précisions concernant le voyage aux informations contenues dans ces documentations.

En vertu de l'article L.221-28-12 ° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Le client est réputé disposer de la capacité juridique pour souscrire ce voyage, être majeur de 18 ans ou émancipé et ne pas être placé sous curatelle ou tutelle. Il renseigne sous sa seule et entière responsabilité toutes les informations nécessaires à la création de son compte-client et à sa commande et déclare que ces informations sont sincères, exactes et à jour.

Article 4 - Prix

Les prix affichés sur le site Internet sont exprimés TTC en Euros et communiqués à titre indicatif. Ils sont régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des itinéraires et des variations des taux de change concernés. Le prix définitif de votre voyage vous sera confirmé au moment de votre inscription pour le voyage concerné et avant votre inscription définitive au séjour. Les prix sont calculés en nombre de nuitées sur la base de chambre double à partager (à Bogota et à Leticia).

Le contrat de tourisme et de voyages, comprenant la description du séjour, le détail de ce qui est inclus dans le prix et de ce qui ne l'est pas, ainsi que des conseils spécifiques, vous sera adressé pour confirmation avant votre inscription définitive.

De façon générale, les vols internationaux et nationaux, les frais de vaccins, de formalités administratives si vous êtes le non ressortissant de l'UE, extras personnels, pourboires, supplément en chambre individuelle à Bogota et à Leticia, le matériel personnel ne sont jamais inclus dans le prix, sauf mention contraire, précisée sur le site internet et votre offre préalable.

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- Virement bancaire
- Carte bancaire

Dans le cadre des paiements par carte bancaire, il appartient au client de s'assurer que les montants ont bien été débités et qu'il a bien reçu la ou les factures correspondant à la prestation fournie par l'agence.

Les cartes bancaires suivantes (émises par des banques situées en France) sont acceptées :

- Carte bleue nationale ;
- Carte Visa, Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite, et Visa Electron,
- Carte American Express ; et
- Carte EuroCard/MasterCard.

En aucun cas, les paiements par "mandat cash" ne pourront être acceptés.

Le prix stipulé au contrat pourra être révisé en vertu des dispositions de l'article L. 21112 du Code du Tourisme, relativement au taux de change des devises utilisées, au coût du transport notamment en raison du carburant ou d'autres sources d'énergie ou des taxes et redevances liées aux services de voyage. En cas de modification de l'une de ces données, l'entreprise pourra modifier le prix du voyage, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les modalités suivantes : la variation du taux de change, montant des taxes et redevances et/ou du coût du transport et de séjour en Amazonie sera intégralement répercutée dans nos prix. En cas de hausse, le client recevra le détail du calcul sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le départ ; en cas de hausse de 8% ou plus, le client sera informé dans les mêmes conditions de son choix d'accepter la hausse ou de résoudre son contrat sans frais ainsi que des conséquences de son absence de réponse, notamment l'application des frais d'annulation. Pour exprimer son acceptation ou son refus avec résolution du contrat et remboursement sans frais sous 14 jours et des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution).

Article 5 - Formalités administratives et sanitaires

Il appartient à chaque client de se tenir informé personnellement. Il relève de la responsabilité de chaque client de prendre connaissance régulièrement des informations sur les risques du pays de voyage et de suivre les recommandations disponibles.

Le voyage en Amazonie nécessite des recommandations sanitaires particulières obligatoires, ces dernières sont précisées sur le contrat. L'agence recommande de consulter régulièrement le site suivant avant le départ : <https://www.pasteur.fr/fr>

L'agence fournira uniquement aux ressortissants français, ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen les informations générales en vigueur à propos des formalités administratives et sanitaires obligatoires et de leurs délais d'accomplissement pour le franchissement des frontières mais ne sera pas responsable de leur obtention ni de leur coût, sauf indication contraire du contrat. L'agence ne délivre pas d'autre information relative aux documents établissant l'identité des clients ni leurs conditions d'obtention. Les ressortissants français, peuvent vérifier les formalités de police, de douane et de santé du pays de destination et du/des pays de transit sur www.diplomatie.gouv.fr ou sur www.action-visas.com et de santé sur www.travelsante.com. Les autres nationalités doivent consulter le consulat du pays de destination et du/des pays concernés.

Les clients devront avoir soin d'être en règle avec les formalités d'entrée propres au(x) pays de destination. Si celles-ci n'étaient pas remplies au moment du départ du fait du client, empêchant la réalisation du voyage, le client serait considéré comme ne s'étant pas présenté au départ et ne pourrait être remboursé du montant du voyage. Les étrangers non-européens devront eux-mêmes se renseigner auprès des autorités consulaires, et effectuer les démarches d'obtention de visas ou tout autres documents éventuellement requis. Des modifications sont susceptibles d'intervenir entre la publication sur le site Internet <https://www.vivresatrascendance.fr/ateliers-en-amazonie/> et la date de départ, et l'entreprise fera son possible pour transmettre à ses clients toute information accessible aux agences de voyages.

Article 6 - Annulation et modification

Toute modification du contrat de tourisme et de voyage, une fois celui-ci déjà validé, du fait du client, postérieure à son inscription, fera l'objet de frais de modification d'un montant de 80 €.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et les conditions et frais d'annulation s'appliqueront à son égard sans qu'il puisse se prévaloir des conditions d'annulation de vendeur à son profit.

L'agence peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre séjour si :

- Les conditions de sécurité l'exigent ;
- En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'agence vous proposera dans la mesure du possible un séjour équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau séjour par le vendeur dans les meilleurs délais. En cas de refus légitime de ce nouveau séjour, le vendeur remboursera les sommes déjà versées.

Les conditions des autres modifications et annulations sont indiquées sur le contrat de tourisme et de voyage reçu par le client.

Article 7 - Responsabilité

L'agence apportera l'aide nécessaire au voyageur en difficulté mais ne pourra être tenue responsable des conséquences, ni se substituer financièrement au voyageur, en cas de survenance des événements suivants :

- Défaut de présentation et/ou perte ou présentation, au poste de police, de douanes ou d'enregistrement, de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) et indispensable à la sortie du pays visité et au retour en France.
- Frais générés pour la perte des titres de transport par le voyageur (frais et pénalités de réémission des billets et frais induits notamment en cas d'immobilisation dans le pays).
- Dette contractée par le client auprès d'un tiers (extra dans les hôtels, etc.)

L'agence est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant du contrat de voyage au sens de l'article L. 211-16-I du Code du Tourisme. Le client est informé que la responsabilité de l'agence ne saurait en aucun cas être engagée lorsque le dommage est imputable soit au client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyages et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou géologiques).

En cas d'application de la responsabilité de plein droit du vendeur du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement prévues à l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme, notamment lorsque des conventions internationales circonscrivent les indemnités dues par ces prestataires trouveront à s'appliquer. Dans les autres cas, le contrat peut limiter les dommages-intérêts éventuels à trois fois le prix total du voyage (sauf préjudices corporels et fautes intentionnelles ou par négligence). Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues.

L'agence ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client.

L'agence déclinera toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au voyageur si la non conformité lui est imputable et notamment dans les cas suivants :

- Frais générés pour la perte des titres de transport par le client (frais et pénalités de réémission des billets et frais induits notamment en cas d'immobilisation dans le pays de destination)
- Refus d'embarquement ou confiscation d'objets considérés comme des articles dangereux et non-autorisés par la compagnie aérienne ou les autorités aéroportuaires
- Dette contractée par le client auprès d'un tiers (extra dans les hôtels, etc.)
- Perte ou oubli de pièces d'identité ou tout autre document indispensable à la circulation du client
- Arrivée par le client après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport, notamment aérien
- Défaut ou omission par la personne réalisant l'inscription au voyage, des informations à transmettre aux participants
- Incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le voyageur auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client

L'agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des objets oubliés par les clients et ne pourra se charger ni de leur recherche ni de leur retour.

Article 8- Remarques

Chaque client est conscient du caractère sportif des voyages proposés par le vendeur et de l'éloignement potentiel des centres médicaux. Il assume en toute connaissance de cause les risques et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir au vendeur et ou aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Ceci est valable aussi pour les ayants droit et tout membre de la famille.

Chaque client s'assure de sa condition physique et mentale avant l'inscription et ces éléments sous la responsabilité du client : le prestataire sur place se réserve le droit de refuser tout participant dont le niveau ou les capacités seraient différents de celles valables lors de la conclusion du contrat et qui seraient incompatibles avec le bon déroulement du voyage. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation puisque la non-conformité lui serait imputable.

Tout voyage écourté, toute prestation non utilisée par le voyageur ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

L'agence se réserve le droit, sauf mention écrite contraire de la part de client lors de la conclusion de son contrat, d'utiliser les photos ou films pris pendant le voyage afin d'illustrer certains programmes, sans que cela puisse donner lieu à compensation ou dédommagement.

L'agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsables des objets oubliés lors du séjour et qu'elle ne se charge pas de leur recherche ni de leur rapatriement. Leur surveillance incombe aux clients.

D'autre part, l'agence ne peut être tenu pour responsable de la confiscation lors des contrôles de sûreté aéroportuaires des objets considérés comme dangereux.

En cas d'excédent de bagage, le client pourra avoir à acquitter une taxe variable en fonction de la compagnie et du parcours. Si un client voyait refuser l'embarquement de ses excédents de bagages, ceci ne donnera lieu, en aucun cas, à un dédommagement quelconque de la part de l'agence.

En temps utile avant le départ, l'agence vous adressera un carnet de voyages comprenant toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de votre voyage (convocation de départ, informations pratiques, matériel à prévoir, contact du représentant sur place, etc.).

Pendant le séjour, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par Krystyna Waroquier qui ne peut être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente d'un participant.

Krystyna Waroquier pourra décider de modifier le programme prévu, en fonction des conditions météorologiques, de la capacité et du niveau des participants, et des conditions de sécurité du lieu du voyage. Il pourra alors être proposé des prestations de remplacement sans supplément de prix ni sans remboursement.

Article 9 - Assurances

L'assurance multirisque (annulation, assistance et assurance) est comprise dans les prix proposés par l'agence fournie par son partenaire Chapka Assurance. Conformément à la loi, chaque client peut refuser d'être assuré pour ce voyage.

Les risques couverts, ainsi que le coût des polices et le montant des garanties peuvent être indiqués au voyageur sur simple demande. Dès la signature de contrat de tourisme et de voyages la police d'assurance, la fiche D.I.P.A, les conditions générales d'assurance seront remises au Client par courrier électronique et sont disponibles durant le processus de vente sous le lien :

<https://www.vivresatranscendance.fr/ateliers-en-amazonie/>

Les déclarations de sinistre se font, selon les termes du contrat d'assurance, directement auprès de la compagnie d'assurance en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

L'agence de voyage recommande de bien vérifier les garanties souscrites et de se munir des numéros de téléphone d'urgence.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive de l'agence, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

Article 11 - Juridiction compétente

Seule la loi française est applicable au présent contrat, sous réserve des règles impératives du pays de résidence du Client.

Tout litige relatif à son interprétation et/ou à son exécution relève des juridictions compétentes, à défaut de règlement amiable ou de médiation.

Article 12 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 13 - Médiation et règlement des litiges

Dans l'éventualité où le client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante de la part de l'agence concernant une réclamation, le client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de contestation, les coordonnées du médiateur auquel l'e client peut s'adresser sont les suivantes : Le médiateur du tourisme et du voyage, Jean-Pierre Teyssier, BP 80 303, 75823 Paris Cedex 17, www.mtv.travel.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plate forme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Article 14 - Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable.

Les présentes Conditions pourront être modifiées et mises à jour par 'agence à tout moment. Il est précisé que les conditions de vente applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Article 15 - Protection des données personnelles

Données collectées :

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site sont les suivantes :

- **ouverture de fiche client:** lors de la signature de l'offre préalable du client, ses nom ; prénom ; adresse électronique ; n° de téléphone ; adresse postale ; Date de naissance, numéro de passeport

Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- accès et utilisation du site web par l'utilisateur ;
 - gestion du fonctionnement et optimisation du site web ;
 - vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur ;
 - proposition à l'utilisateur de la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs du site web ;
 - personnalisation des services en affichant des publicités en fonction de l'historique de navigation de l'utilisateur, selon ses préférences ;
 - gestion des éventuels litiges avec les utilisateurs ;
 - envoi d'informations commerciales et publicitaires, en fonction des préférences de l'utilisateur.
- établissement de l'offre préalable, de facture, de contrat de tourisme et de voyages, de traitement de la commande du voyageur

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de la Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'utilisateur utilise les services de paiement, pour la mise en oeuvre de ces services, le site web est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats ;
- lorsque l'utilisateur publie, dans les zones de commentaires libres du site web, des informations accessibles au public ;
- quand l'utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données ;
- quand le site web recourt aux services de prestataires pour fournir l'assistance utilisateurs, la publicité et les services de paiement. Ces prestataires disposent d'un accès limité aux données de l'utilisateur, dans le cadre de l'exécution de ces prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel ;
- si la loi l'exige, le site web peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web et se conformer aux procédures administratives et judiciaires ;
- si le site web est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

Sécurité et confidentialité

Le site web met en oeuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

Mise en oeuvre des droits des utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits ci-dessous mentionnés, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : vivresatranscendance@gmail.com

- Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en oeuvre de ce droit, le site web peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.

- Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
- Le droit de suppression des données : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent de demander au site web de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que ses données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que le site web leur remette les données personnelles qui lui sont fournies pour les transmettre à un nouveau site web.

Evolution de la présente clause

Le site web se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le site web s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.